

Objet : Services numériques innovants : les Baronnies Provençales territoire d'expérimentation

La 1^{ère} Vice-présidente rappelle que, conformément à sa Charte, le futur Parc naturel régional doit contribuer à accueillir de nouveaux actifs, faciliter la pluriactivité, le développement du télétravail et des services en ligne afin de faire du Pnr un territoire numérique pilote (II.4.4).

L'entreprise DLMV, issue de la recherche (incubateur national Multimédia Belle de May à Marseille) est accompagnée par Pôle numérique de la Drôme. Son travail de recherche concerne la commercialisation et la mise en marché via internet. L'avancement de sa démarche, les modalités de prestations envisagées, demandent maintenant une confrontation avec le terrain et une vérification du modèle économique.

Le 29 mai 2013, les membres du Bureau syndical ont proposé de présenter ce dossier en commission économique du 19 juin 2013. La commission économique, au vu de la présentation du projet et après avoir échangé avec des représentants du Pôle Numérique et de DLMV, propose que les Baronnies Provençales soient retenues comme territoire d'expérimentation sachant que plusieurs actions du SMBP pourraient bénéficier de ce partenariat, en particulier le développement de la commercialisation en ligne des produits locaux.

Suite à ces conclusions, la 1^{ère} Vice-présidente propose :

- que les Baronnies Provençales soient territoire d'expérimentation pour la démarche de l'entreprise DLMV, accompagnée par Pôle numérique de la Drôme.
- d'être partenaire du Pôle numérique de la Drôme
- de solliciter le Conseil Général de la Drôme au titre des financements 2013 dédiés aux actions de préfiguration du Pnr pour assurer à hauteur de 15 000 € le cofinancement avec l'incubateur national Multimédia Belle de May à Marseille de la démarche finale d'incubation de l'entreprise DLMV.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical :

- **Approuve** la proposition de la 1^{ère} Vice-présidente
- **Décide** de déléguer au Bureau tout pouvoir quant à cette action
- **Autorise** le Président à signer toute convention et tout acte avec le Pôle Numérique de la Drôme et le Conseil Général de la Drôme relatifs à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Pour le Président et par délégation
La 1^{ère} Vice-présidente
Christine NIVOU